

A l'attention du commissaire enquêteur,

Habitante du hameau du plan du col et propriétaire de gîtes au plan du col depuis plus de 14 ans. Je souhaite faire part de mes remarques au regard de la future zone OAP avec création d'une unité touristique nouvelle.

Le secteur du plan du col est un hameau occupé en partie par des résidents à l'année, des gîtes et des résidents secondaires.

C'est depuis toujours une typologie dite de « zone calme », avec des grands espaces en plein coeur de la montagne.

Les touristes qui séjournent sur le plan du col recherchent la sérénité, la nature, la randonnée, le ressourcement, ainsi, le secteur du plan du col est vendu pour sa quiétude.

Tout d'abord, lorsque je parcours le futur projet cela ne correspond pas aux attentes de la clientèle qui ne recherche pas Disneyland dans un petit village de moyenne montagne dont l'inscription sur le logo est « une pépite de l'Oisans » .

Ce projet laisse trop de possibilités de dérive de part son ampleur et sa diversité.

Ne pourrions-nous pas nous projeter sur une re-qualification de l'existant en lien avec cet espace naturel que l'on devrait préserver? Il y aurait sûrement des projets plus adaptés sans qu'ils nécessitent un terrassement important avec un impact paysager sur le long terme.

De plus, je me permets également de vous informer sur l'existence d'un constat d'huissier, attestant des nuisances sonores et visuelles, qui a été rédigé le 22 août 2023, suite au lancement de l'activité de châteaux gonflables, snack, mini-ferme, pumptrack... d'un privé en été 2023 sur les parcelles concernées par la future zone OAP.

Concernant le déclassement des parcelles constructibles sur le hameau du Rivier, notamment pour les jardins qu'ils conviendraient de protéger. Je m'interroge, car il semblerait que cela soit à l'avantage de la future unité touristique nouvelle du plan du col.

Voici quelques remarques un peu plus personnelles:

Page 330, un plan détaillé d'aménagement de la **zone urbaine**. Une aire de service de camping car et lavage de vélos sont situés à la limite de ma propriété avec une distance d'environ 3m du jardin et de la terrasse des gîtes. Qu'est-il prévu pour gérer les odeurs de décharge des wc et eaux usées ainsi que les nuisances sonores et visuelles? Ne pourrait-on pas placer ces aires dans un endroit isolé des habitations et touristes? (Cf photo)

Également, en page 608 une photo de mon gîte est mise en illustration vue depuis la route. La source notée est google street View septembre 2023. Il y a une erreur sur la date, si on va sur google street View au plan du col, la prise de vue date en fait de juillet 2014 soit presque 10 ans d'écart. Je pense qu'une photo plus récente aurait été plus pertinente car depuis il y a eut des changements paysagers.

Pour conclure, dans la note introductive à la page 3, on parle de tourisme durable.

Est-ce que le projet du plan du col s'y inscrit vraiment?

Des châteaux gonflables et autres aménagements déjà vus et revus sur le territoire de l'Oisans (La récente base de loisirs du Collet à Vaujany entièrement gratuite est un copier-coller).

Ce projet me paraît malheureusement incohérent et nécessite une réflexion plus aboutie.

Je vous remercie par avance pour votre lecture.

Stéphanie BRUN



Aire de service camping
car et vélos

Vue depuis le jardin/terrasse des gîtes avec un aménagement extérieur.